

Est-il avantageux de faire un ou des dons?

Un fiscaliste nous renseigne

**Le coût de votre don**

Puisque les lois fiscales accordent un crédit d’impôt à celui qui effectue un don de charité, votre don vous procurera des économies d’impôt qui en réduiront le coût réel. Votre crédit d’impôt sera fonction du montant du don et de votre revenu. Jusqu’à concurrence de 200 $ de don, le taux de crédit sera de 32,53 %. Si vous faites un don de 100 $, par exemple, votre coût réel sera de 67 $ puisque vous recevrez un crédit de 33 $. Votre générosité sera davantage récompensée si vous faites un don supérieur à 200 $ puisque le crédit pourra se situer entre 48 % et 52 % (53 % en 2017) selon que votre revenu sera de plus ou moins 200 000 $. Par exemple, un don de 500 $ ne vous coûtera que 290 $.

**Conseils**

* Assurez-vous de regrouper les dons effectués par les deux conjoints au sein de la même déclaration de revenus, afin de favoriser l’atteinte du seuil de 200 $.
* Sachez que le fédéral accorde une bonification de taux pour les dons supérieurs à 200 $ effectués par une personne dont le revenu annuel excède 200 000 $.
* Sachez également que s’il s’agit de votre premier don, le fédéral accorde un super crédit additionnel pouvant atteindre 250 $. Il est calculé au taux de 25 % jusqu’à concurrence d’un don en argent de 1000 $.

Sylvain Moreau, FCPA, FCGA, Pl. Fin., D. Fisc., TEP Associé

Novembre 2016